



**Législature 2015-2020
DELIBERATION N°03-2019
DU 20 JUIN 2019**

**OCTROI D'UN PRET DE CHF 1'500'000.- A LA SOCIETE ANONYME «GARAGE BOURGEOIS SA»
DESTINE A FINANCER DES AMENAGEMENTS POUR L'IMPLANTATION D'UNE CRECHE SUR LA
PARCELLE N°316 SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

Vu l'opportunité pour la commune de bénéficier de places de crèche dans le cadre du projet de construction sis sur la parcelle 316 dans une partie des surfaces commerciales

Vu les discussions en cours avec une structure privée spécialisée dans l'accueil de la petite enfance qui prévoit de s'installer dans les locaux de la société Garage Bourgeois SA

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir bénéficier dans le cadre de ce projet d'environ 25 places de crèche sur un total de 54 afin de répondre aux besoins des familles avec de jeunes enfants habitant sur le territoire communal pour leur offrir des places en crèche

Vu la nécessité d'aménager lesdits locaux afin de répondre aux besoins et spécificités du futur preneur de bail. Ceux-ci consistent à divers travaux nécessaires pour aménager les surfaces brutes destinées à l'activité de crèche, soit : maçonnerie, façades (portes et fenêtres), menuiserie, électricité, chauffage et ventilation, sanitaires, plâtrerie, peinture, chape, carrelage. Auxquels viennent s'ajouter les taxes, frais et débours, ainsi que les honoraires d'architectes, ingénieurs civils, acoustiques, sécurité et énergétique

Vu la délibération n° 11-2015 relative à l'octroi d'un prêt et/ou d'une avance de CHF 650'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA », acceptée par seize voix « pour » et une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, approuvée le 12 novembre 2015 par le Département Présidentiel, destiné d'une part à couvrir des coûts d'architecte à hauteur de CHF 600'000 encourus par la société sur son projet immobilier, et d'autre part lui apporter les liquidités nécessaires, estimées à CHF 50'000.- pour qu'elle puisse faire face à ses dépenses courantes et dispose d'une réserve de liquidités

Vu la délibération n° 1-2016 relative à l'octroi d'un prêt de CHF 1'500'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA », acceptée à l'unanimité des voix, soit par 14 voix «pour», lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, approuvée le 13 mai 2016 par le Département Présidentiel, destiné à financer les frais d'étude pour les phases projet et soumissions aux termes desquels une détermination précise des coûts du projet immobilier pourra être établie.

Vu l'octroi d'un prêt et/ou d'une avance et/ou d'un cautionnement au total de CHF 25'300'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA» accepté à l'unanimité des membres présents le 21 septembre 2017 et approuvé par le département présidentiel le 10 novembre 2017 destiné à lui permettre de financer la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble de logements et d'activité sur la parcelle 316 de la commune de Perly-Certoux

Vu le crédit d'étude de CHF 167'000.- accepté par 11 voix « pour » et une abstention le 25 janvier 2018, devenu exécutoire le 15 mars 2019, en vue de l'implantation d'une crèche dans le cadre du projet de construction sur la parcelle n° 316 sise sur la commune de Perly-Certoux

Vu le rapport de la Commission Enfance et Jeunesse concernant les bénéfices d'une crèche dans la commune de Perly-Certoux accepté par le Conseil municipal par dix voix «pour», une voix «contre» et cinq abstentions lors de la séance du 22 février 2018

Vu le rapport de la Commission des finances relatif à l'examen du Plan financier 2018-2028 de la commune de Perly-Certoux accepté par treize voix « pour », une voix « contre » et deux abstentions

Vu les des dernières informations communiquées oralement au Conseil municipal lors des séances du 20 septembre 2018, 21 mars et 23 mai 2019, ainsi que du 20 juin 2019,

Vu l'article 30, al. 1, lettres e et g et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 abstentions

1. D'ouvrir un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'octroi d'un prêt à la société « Garage Bourgeois SA » destiné au financement de la réalisation des aménagements en vue de l'implantation d'une crèche dans le bâtiment en construction sur la parcelle n°316 sise sur la commune de Perly-Certoux
2. De comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer la convention de prêt ou les actes de cautionnement.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du montant de la part du crédit qui sera accordé sous forme d'avance ou de prêt à la société.

Pour Monsieur Christian Cheyroux,
Président
Jacques Nierlé,
Secrétaire général